








Certificat de rédaction professionnelle

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-186-5-2
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat de rédaction professionnelle
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.
-  Le Certificat offre un cours à distance identifié par la lettre «D» dans la structure du programme. L'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Patrice Leroux 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
red-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Rédaction 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
red-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce programme vise le perfectionnement des compétences permettant à l'étudiant de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, et dans une langue juste, claire et vivante.

Il permet la maîtrise des normes linguistiques rédactionnelles appropriées à diverses situations de communication et de révision de textes, et présente les outils de référence et de documentation essentiels à la pratique du métier.

L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite et enrichira ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes.

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances langagières, méthodologiques et techniques fondamentales dans le domaine de la rédaction en langue française et de développer les compétences nécessaires au travail du rédacteur professionnel.

À la fin du programme, l'étudiant sera apte à :

- Démontrer une maîtrise des différentes étapes du processus de production textuelle;
- Appliquer une méthodologie rigoureuse en rédaction professionnelle;
- Effectuer adéquatement une recherche documentaire et terminologique;
- Utiliser efficacement les outils informatiques et numériques du rédacteur professionnel;
- Produire des textes de diverses natures, adaptés au contexte;
- Respecter les normes, les règles d'éthique et d'intégrité, ainsi que les pratiques reconnues dans le domaine de la rédaction professionnelle.

Forces

- Un certificat de rédaction professionnelle peut mener à l'agrément par la Société québécoise de rédaction professionnelle (SQRP).
- Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage en révision linguistique.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit:

Base DEC:

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire:

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) au moment de l'entrée au programme.

- Si le candidat ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole, attestations requises.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 785/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme

n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} août 2022
- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

Été

- **Été 2023:** Du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023

Structure du programme (1-186-5-2)

Version 01 (A22)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0S	LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0S
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0S	RED 2041	Rédaction appliquée aux supports numériques	3.0S
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0S			

Bloc 70B Activité d'intégration des connaissances

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
RED 3000	Atelier de rédaction professionnelle	3.0J S
RED 3001	Stage en rédaction ou en révision linguistique	3.0

Bloc 70C Rédaction spécialisée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1300G	Révision de textes	3.0S	RED 2020	Langue et rédaction publicitaire	3.0
RED 2000	Rédaction administrative	3.0	RED 2040	Édition et publication de contenus numériques	3.0S
RED 2010	Rédaction et communications publiques	3.0S	RED 2201	Écriture et médias	3.0S
RED 2010D	Rédaction et communications publiques	3.0	RED 2301	La vulgarisation	3.0S

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0S	LNG 2350	Sociolinguistique	3.0J
FRA 1021	Littérature et histoire de la langue	3.0J	RED 2101	Le texte de création	3.0S
LNG 1505G	Introduction aux sciences du langage	3.0			

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Journalisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-405-5-0	Soir
Traduction 1	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-185-5-0	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par le responsable du certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en rédaction professionnelle. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.